

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2014

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Non soutenu

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CE1059

présenté par  
le Gouvernement

à l'amendement n° CE|947 de Mme Allain

-----

### ARTICLE 13

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« et, au minimum, deux représentants des associations agréées de protection de l'environnement »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les organismes nationaux à vocation agricole et rurale peuvent déjà se voir attribuer une place dans les conseils d'administration des SAFER, avec la rédaction actuelle de l'alinéa 31. Il est superfétatoire de le préciser ici.

Par ailleurs, il est proposé deux ajustements rédactionnels.